



# 49-3

DU DIALOGUE SOCIAL



02 40 20 76 56

e-mail : fo.dr44@dgfip.finances.gouv.fr

## Carrière des fonctionnaires

**MANUEL VALLS LANCE**

### LE 49-3

**DU DIALOGUE SOCIAL !**

Le 1er Ministre vient d'enterrer le dialogue social dans la Fonction publique et la crédibilité du gouvernement. Depuis des mois, la Ministre de la Fonction publique martèle que sans accord majoritaire, le gouvernement ne mettra pas en œuvre le projet PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations).

**FO**, comme la CGT et Solidaires ont décidé de ne pas signer cet accord, celui-ci n'a donc pas recueilli les 50 % nécessaires à son application.



Le Premier ministre, désavouant immédiatement sa Ministre, décide d'appliquer unilatéralement les dispositions du protocole (non valide) au lieu de poursuivre les négociations comme nous le demandions.

**On peut dorénavant craindre que le passage en force, une sorte de 49-3 du dialogue social devienne la règle de gouvernance du Premier Ministre pour la Fonction publique.**

Le Président de la République a placé son quinquennat sous le signe du dialogue social, nous avons une nouvelle démonstration que la pratique est tout autre. Pour **FO**, le gel du point d'indice, l'insuffisance des mesures proposées et la remise en cause du statut sont les raisons de sa décision de ne pas signer.

Déjà, les « réformes » telles la régionalisation remettent en cause le statut des fonctionnaires (dans la droite ligne des propos récents du Ministre Emmanuel Macron sur l'attaque en règle du statut des fonctionnaires).

Les fonctionnaires paient un lourd tribut à la politique d'austérité menée par le Gouvernement. Depuis 2012, le gel du point d'indice (instauré en 2010), dixit Mme Lebranchu, représente un manque à gagner de 7 milliards d'euros pour les fonctionnaires !

## Depuis 2010,

- un agent de catégorie C perd 1300 € par an,
- pour la catégorie B c'est 1700 €
- et pour la catégorie A 2900 € par an !

**FO** renouvelle son exigence d'une revalorisation immédiate de la valeur du point d'indice servant au calcul du traitement des fonctionnaires et combattra toutes tentatives de remise en cause du statut général.

Paris, le 30 septembre 2015

## Pourquoi FO a dit non ?

**FO** considère que ce protocole d'accord est insuffisant et n'offre pas la revalorisation attendue par les agents publics.

**Pour FO, les constats sont sans appel :**

1. La perte du pouvoir d'achat depuis le gel du point d'indice en 2010 (-8%) n'est pas compensée par les propositions gouvernementales (malgré la propagande ministérielle).
2. L'allongement des durées de carrière autofinance une revalorisation en trompe l'œil.
3. Un manque d'ambition pour améliorer la situation de tous les agents en place et pour garantir l'attractivité de la Fonction publique.
4. L'intégration d'une part des primes dans le traitement est insignifiante, et de fait très insuffisante.
5. La longueur du calendrier de mise en œuvre des mesures salariales est inadmissible car le gouvernement ne peut rien garantir après 2017.

Les syndicats et fédérations

- **FO** refuse, d'ores et déjà, la culpabilisation ou l'ostracisation des organisations syndicales indépendantes.
- **FO**, non signataire des accords de Bercy ne s'estime pas liée par le principe de l'accord majoritaire que le gouvernement utilise quand cela l'arrange.
- **FO** interpelle la Ministre de la Fonction publique, et plus largement le gouvernement, pour améliorer fortement ses propositions, notamment en revalorisant, immédiatement, la valeur du point d'indice.